Tous au compost !

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, date à laquelle tous les particuliers et professionnels, structure publiques ou privées, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Pour répondre à cette réglementation, le SMICTOM Nord Haute-Marne vous propose des composteurs en bois.

Les personnes intéressées sont invitées à retourner leur commande en mairie avant le 29 Mars 2024.

Le prix indiqué tient compte de la participation financière du SMICTOM.

Une facture de votre Trésorerie vous sera ensuite adressée via la Trésorerie de SAINT-DIZIER.

Les composteurs vous seront livrés uniquement après retour du règlement.

Une information vous sera donnée lors de la distribution des composteurs.

✂----------

Commande composteur bois à déposer à la Mairie avant le 29 Mars 2024

NOM : ……. Prénom : ……..

Adresse : ……..……

……..

Tél. : ……..…… Mail : ……..……..

☐ Souhaite un composteur 400 L au prix de 30 € (Env. L79xP76xH89)

☐ Souhaite un composteur 600 L au prix de 40 € (Env. L89xP86xH99)

1 seul composteur subventionné par foyer.

Au-delà, les composteurs vous seront facturés : 90€ pour le 400L et 100€ pour le 600L

Signature :

Adresse postale *: Mairie – 4 Rue du Grand Puits 52 130 LOUVEMONT*
Téléphone *: 03 25 55 08 18 .* ***E.mail*** *: commune.louvemont@wanadoo.fr*